



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 48812

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les ressortissants français, rapatriés de Chine, qui ont été spoliés, suite à la prise de pouvoir par Mao Tse-Tong. Ces personnes, qui avaient vécu de longues années en Chine, avaient placé toutes leurs économies dans les établissements bancaires, comme par exemple La Foncière et Immobilière de Chine. Leurs héritiers sont, à l'heure actuelle, détenteurs d'actions. Les efforts déployés par l'Union des Français de Chine, depuis 1955, auprès des différents ministères sont restés, jusqu'à présent, vains. Nombreux sont les rapatriés de Chine qui ont un dossier ouvert au ministère des affaires étrangères, au service des Biens français à l'étranger. Alors que les ressortissants du Canada, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Belgique ont tous été indemnisés, les ressortissants français ne le sont toujours pas. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que nos rapatriés de Chine soient indemnisés rapidement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le problème de l'indemnisation des Français de Chine, spoliés de leurs biens lors de l'instauration du régime communiste. La question de l'indemnisation a été relancée par la France au cours de l'année 1995, le contexte des relations économiques et politiques entre les deux pays s'avérant plus favorable. Une délégation chinoise a été reçue par la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France du ministère des affaires étrangères le 8 décembre 1995. Lors de la visite en France du Premier ministre chinois, en avril 1996, le ministre des affaires étrangères a soulevé ce problème auprès de ses interlocuteurs qui ont confirmé leur intention de poursuivre les négociations. La perspective de la prochaine visite en Chine du président de la République sera l'occasion de donner un nouvel élan aux négociations franco-chinoises.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48812

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1008

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1635